

Note de cadrage - GIRCI Est

APPARA 2026

Recherche paramédicale en interrégion Est

APPARA : un appel à projets pour encourager la recherche paramédicale en interrégion Est Destiné aux professionnels de la santé non médicaux, l'Appel à projets de recherche PARAMédicale vise à impulser une véritable culture de la recherche en soins au cœur de l'interrégion Est. APPARA accompagne vos projets pour stimuler l'innovation, révéler de nouveaux chercheurs en devenir et transformer les pratiques au sein des équipes, des établissements ou des réseaux de soins.	
Mots clés Recherche en soins ; auxiliaires médicaux ; professionnels assimilés à la santé ; Innovation ; Méthodologie de recherche ; Amélioration de la prise en charge des patients ; Transformation des pratiques ; Collaboration interrégionale	
Objectifs • Découvrir la recherche : Un tremplin pour les équipes souhaitant maîtriser la méthodologie et concrétiser leurs premières idées de recherche en soins, faire grandir leurs idées et leurs compétences en recherche. • Soutenir l'innovation clinique : Un accompagnement pour des projets concrets, toutes spécialités confondues, centrés sur l'amélioration de la prise en charge des patients et des pratiques professionnelles. • Préparer l'avenir : Une opportunité de valoriser vos résultats préliminaires et de préparer des projets d'envergure, prêts à répondre aux grands appels à financement.	
Calendrier du GIRCI Est 	Echéance de soumission des lettres d'intention : Vendredi 10 avril 2026 - 17 heures Echéance de soumission des dossiers complets : Vendredi 3 juillet 2026 - 14 heures
Financement Budget maximal par projet : de 30000€ à 50 000€ selon le périmètre	

1. PRESENTATION DE L'APPEL A PROJETS

La présente note de cadrage lance la campagne 2026 des appels à projets de recherche EMERGENCE au sein du Groupement Interrégional de la Recherche Clinique et Innovation de l'Est.

L'appel à projets APPARA s'adresse aux chercheurs « Juniors » de profession paramédicale de notre interrégion qui souhaitent s'initier à la recherche appliquée en santé, recherche en soins.

1.1 Objectifs et finalités

Il a pour finalité de :

- promouvoir le développement d'une culture de la recherche en soins au sein de l'interrégion Es et encourager les équipes à appréhender la méthodologie de recherche et faire grandir leurs compétences en recherche
- favoriser l'émergence de nouveaux projets et encourager les collaborations à l'échelle d'une équipe, d'un établissement ou de plusieurs structures de soins.
- rendre plus accessible les activités de recherche pour les professionnels n'exerçant pas en CHU
- consolider des résultats préliminaires afin d'induire de nouveaux projets d'envergure, en réponse à des appels d'offre interrégionaux, nationaux.

Deux dispositifs pour structurer la recherche selon vos besoins :

- « **APPARA-Starter** » : à l'échelle d'un même établissement, pour soutenir les équipes en émergence ou renforcer celles déjà engagées dans une dynamique de recherche.
- « **APPARA-Territorial** » : une approche à l'échelle d'un territoire, favorisant la collaboration entre plusieurs structures de soins territoriales pour une recherche partenariale et fédératrice.

1.2 Champs de recherche et périmètre

Cet appel à projets s'adresse à tous les domaines, dimensions et thématiques de la recherche appliquée en santé. Il met particulièrement l'accent sur les questions liées à l'amélioration de la prise en charge des patients ou des pratiques professionnelles, en générant de nouvelles connaissances en lien avec les défis de santé publique actuels.

Cela inclut notamment les stratégies de soins innovantes, les actes innovants, l'organisation des soins et les parcours de santé des patients.

Les projets visés doivent favoriser une transférabilité à court terme des résultats de ces recherches à l'activité de soins.

APPARA s'adresse **aux professions de santé paramédicales et assimilées à la santé**, c'est-à-dire les auxiliaires médicaux¹ et tous les professionnels attendant au domaine de la santé², de la rééducation, de l'assistance médicale et technique, de l'appareillage médical et des soins de santé (Psychologues, APA, Physicien médical,, ...)

Les candidats doivent exercer **au sein de l'interrégion Est**, couvrant les territoires du Grand-Est et de la Bourgogne-Franche-Comté, quels que soient leur mode d'exercice ou structure d'appartenance, afin de favoriser une recherche partenariale à l'hôpital, en soins primaires ou dans tout lieu d'exercice des auxiliaires médicaux. Les centres d'inclusion associés doivent également appartenir à l'interrégion est.

La priorité est accordée aux projets réalisables sur une durée de deux ans, dont les résultats pourront être rapidement valorisés et servir de levier pour le développement d'initiatives plus ambitieuses à l'échelle nationale ou interrégionale.

2. DIFFUSION DE L'APPEL A PROJETS

Le GIRCI diffuse par courriel à l'ensemble des établissements de santé, maisons de santé pluriprofessionnelles, centres de santé, pôles de santé de l'interrégion Est (Grand-Est et Bourgogne Franche-Comté), les modalités et calendrier de la campagne.

Les directions sont invitées à relayer cet appel à projets auprès de leur communauté paramédicale.

Le GIRCI Est en lien avec ses instances définit les modalités d'instruction, d'expertise et de sélection qu'il diffuse selon un calendrier défini, permettant d'anticiper localement l'élaboration des projets par les candidats et les structures supports à la recherche, et la recherche d'experts dans le cadre du partenariat inter-GIRCI. Le GIRCI organisera une sélection des projets en deux temps, comprenant une présélection via une lettre d'intention puis une sélection sur dossier complet.

Tous les éléments relatifs à l'appel à projet sont disponibles sur le site du GIRCI Est: <https://girci-est.fr/appara-campagne-en-cours/>

3. ELIGIBILITE DES PROJETS

3.1 Recevabilité des projets

La soumission d'une lettre d'intention est obligatoire avant tout dépôt de dossier complet.

La recevabilité des dossiers est évaluée à chaque étape et dès réception par un comité ad hoc. Tout dossier incomplet, non correctement renseigné, ne répondant pas aux critères d'éligibilité administrative ou adressé hors délai à la coordination du GIRCI Est sera déclaré irrecevable. Il ne sera pas examiné par la Commission Scientifique Interrégionale.

¹Professionnels de santé définis par le livre III du Code de la santé publique

² Professions enregistrées au répertoire ADELI/RPPS

3.2 Eligibilité

Portage des projets :

Périmètre : ouvert aux candidats de profession paramédicale et assimilée exerçant en région Grand-Est et Bourgogne-Franche-Comté

Lieu d'exercice : recherche pratiquée en tout lieu et tout mode d'exercice (établissement de santé public ou privé, libéral, maisons de santé pluridisciplinaires ...)

Portage : associer obligatoirement un porteur individuel, coordonnateur scientifique et investigateur principal du projet et un établissement coordinateur administratif/promoteur et gestionnaire du financement

Tout personnel, salarié ou libéral, appartenant à une structure peut solliciter une autre structure pour porter un projet sous réserve de l'engagement conjoint des responsables légaux des deux structures.

Le portage d'un projet par un professionnel de santé libéral est possible sous réserve de conventionner avec une structure de soins éligible, pour la gestion du financement, et pour les missions et obligations de promotion du projet de recherche.

Eligibilité des candidats :

- Professionnels de Santé paramédicaux et assimilés hors professions médicales
- Exerçant dans l'interrégion Est (Bourgogne-Franche-Comté et Grand-Est)
- Exerçant en établissement de santé, maison de santé pluriprofessionnelle (MSP), centre de santé (CDS), pôle de santé, cabinet médical, en mode d'exercice salarié ou libéral
- Investigateur principal et coordonnateur du projet au regard de la qualification du projet et de la réglementation relative à la loi sur la recherche impliquant la personne humaine (RIPH)³
- Ayant validé une formation aux Bonnes Pratiques Cliniques (BPC) selon ICH (E6) R3 dès la lettre d'intention
- N'ayant jamais obtenu un financement interrégional du GIRCI Est (APPARA) ou national de la DGOS (Programme hospitalier de recherche Infirmière et paramédicale - PHRIP)
- Ne déposant qu'une seule lettre d'intention à cet appel à projets

Eligibilité des projets :

- Conformes au champ de l'appel à projets et au cadre éthico-réglementaire qui leur sont applicable

³ <https://solidarites-sante.gouv.fr/systeme-de-sante-et-medico-social/recherche-et-innovation/recherches-impliquant-la-personne-humaine/>

- De Recherche clinique⁴ ou appliquée en santé⁵, interventionnelle ou observationnelle, de nature quantitative, qualitative ou mixte
- Méthodologiquement robustes et présentant l'engagement d'un méthodologiste dès la lettre d'intention
- Privilégiant les questions se rapportant à l'amélioration de la prise en charge de patients ou à l'amélioration des pratiques des professionnels sans distinction de thématiques ou problématiques en vue d'acquérir des connaissances nouvelles dans un objectif pratique déterminé
- Nécessitant une évaluation de l'impact attendu dans la prise en charge des patients (projets avec inclusion de patients ou de données/paramètres agrégés)
- Mono ou pluridisciplinaires (ou associant plusieurs services au sein de l'établissement)
- **Monocentriques** (APPARA Stater) ou **multicentriques** (APPARA Territorial) associant **au moins deux établissements ou structures distincts au sein de l'interrégion Est⁶** (GHT, régional ou interrégional) **dont au moins une structure non universitaire** (CH, CHS, CHR, maison, centre ou pôle de santé, cabinets libéraux ...)
- Bénéficiant du soutien d'une structure de recherche du territoire (DRCI, CRC, CIC, etc.)
- Réalisables en deux ans (inclusion/collecte/suivi) après l'obtention des autorisations réglementaires, hors analyse et valorisation
- D'un montant maximal éligible à l'appel à projet de 30 000 € (APPARA Stater, monocentrique) ou 50 000 € (APPARA Territorial, Multicentriques)

ATTENTION, ne sont pas éligibles les projets ayant vocation :

- A financer des évaluations des pratiques professionnelles infirmières et paramédicales,
- A évaluer des process de formation ;
- A être utilisé à des fins d'évaluation des produits de santé (dispositifs médicaux non marqués CE, médicaments ou assimilés selon l'ANSM, produits à usage diététique ou d'hygiène, etc.) pour une utilisation **non prévue** dans les notices ou non prise en charge ;
- A valider des projets en management ou en organisation sans recueil de « paramètres patients »
- A financer de façon complémentaire un projet existant déjà financé, commencé et non terminé
- A financer des prestations techniques, intellectuelles, ou scientifiques **hors interrégion Est non justifiées⁷** ou sans cofinancement

3.3 Le financement

Il est demandé aux établissements :

⁴ Recherche effectuée sur la personne humaine dont la finalité est le développement des connaissances biologiques ou médicales en vue de l'amélioration de la Santé (ex : nouvelles techniques de prises en charge...)

⁵ Projets de recherches originaux en vue d'acquérir des connaissances nouvelles dans un objectif pratique déterminé

⁶ Centres d'inclusions hors interrégion est non autorisés

⁷ Privilégier les compétences disponibles en interrégion ; Un cofinancement devra couvrir toutes les prestations et coûts extra interrégionaux

- D'estimer les coûts liés spécifiquement à la réalisation de la recherche, ce qui ne relève pas de la prise en charge habituelle du patient
- De vérifier les commentaires liés aux cellules pour la bonne estimation des surcoûts
- De respecter les consignes et restrictions, en s'appuyant sur des référentiels (matrice des coûts relative à la convention unique académique et/ou les couts unitaires en personnel) dont l'utilisation est laissée à l'appréciation des établissements qui le souhaitent.

Sont éligibles (voir consignes de la grille budgétaire)

- Budget maximal de **30 000 €** (APPARA Stater, monocentrique) ou **50 000 €**, (APPARA Territorial, Multicentriques), incluant les frais de promotion et destiné exclusivement aux centres associés de l'inter région Est
- Dépenses totales en lien direct avec le projet, qui ne relèvent pas de la prise en charge habituelle du patient, maîtrisées, justifiées et validées par les promoteurs, en détaillant dans la grille budgétaire les différents postes de dépenses du projet
- Dépenses en personnel :
 - Personnels financés en fonction des missions et **du temps affecté** à la réalisation du projet
 - Personnels permanents (titulaires et Contractuels) rémunérés par les établissements de santé, GCS, maisons de santé ou centres de santé
 - Personnels non permanents rémunérés par les établissements de santé, GCS, maisons de santé ou centres de santé (déjà sous contrat ou recrutés spécifiquement pour le projet)
 - Personnels recrutés spécifiquement ou détachés sur la mission
 - Coûts exprimés en **cout moyen chargé** (salaire + charges salariales + assurance indemnisation perte d'emploi)
 - Dépenses de personnel médical ou non médical, liées à l'investigation
 - Dépenses de personnels en **surveillance, organisation et coordination, conception, gestion et analyse des données** financées à hauteur **d'1/3 du budget demandé**
 - Dépenses liées s à l'investigation (dépenses en personnel médical ou non médical, au prorata du temps réellement affecté au projet en fonction des missions, de fonctionnement, dépenses médicales, paramédicales, dépenses hôtelières et générales),
- Dépenses de fonctionnement, dépenses médicales, dépenses hôtelières et générales
 - Sous-traitance : prestations pharmaceutiques, prestations biologiques ...si non réalisables au sein de l'établissement et réalisée dans l'inter région Est. Dans le cas contraire, les surcoûts générés doivent faire l'objet d'un co-financement
 - Surcoûts de prestations non médicales, sous-traitance et services extérieurs pour les besoins du projet, si non réalisables au sein de l'établissement et réalisée dans l'inter région Est. Dans le cas contraire, les surcoûts générés doivent faire l'objet d'un co-financement
- Achat de logiciel informatique ou périphérique dans la limite de 1000€ TTC (hors achat ordinateur et tablette)
- Achat de petit matériel médical, équipement biomédical, ou autre équipement non médical : à justifier dans la limite de **500 € HT par unité de matériel**
- Autres frais de promotion (missions monitoring, assurance...)

- Frais de publications, et valorisation des résultats (congrès, posters) limité à 2000€ pour les congrès

Cofinancements éligibles :

- inférieurs à la demande APPARA et acquis à la date de dépôt de projet complet⁸
- souhaitables en cas de partenariat avec un industriel
- requis pour toutes les prestations et coûts extra interrégionaux⁹
- requis pour la participation de partenaires étrangers et/ ou privés dans le projet qui doivent assurer leur propre financement (investigations, actes et séjours, achats hors sol français...)
- soutien financier du promoteur autres que frais de promotion déjà inscrits au budget

Ne sont pas éligibles :

- Temps technico réglementaire (chef de projet DRCI / URC / coordination DRCI/URC)
- Doctorants, les personnels non rémunérés par un établissement de santé, GCS, maison de santé ou centre de santé ou cabinet médical
- Partie universitaire des personnels à statut hospitalo-universitaire,
- Dépenses d'investissement¹⁰ donnant lieu à amortissement, choisir la solution du crédit-bail ou de la location
- Frais de gestion, les frais de structure (établissement, unités supports...)
- Achat d'ordinateur et tablette

4. SOUTIEN et SERVICES SUPPORTS

Tout personnel en activité libérale ou salarié d'une structure (centre de santé, maison de santé, pôle de santé, CPTS, institut de recherche, ...) peut donc solliciter une (ou plusieurs) autres structures pour une aide à l'élaboration du projet, en assurer la promotion, la gestion financière, sous réserve de l'engagement conjoint des responsables légaux de la structure à laquelle il appartient et de la structure sollicitée.

Le GIRCI Est peut orienter les porteurs de projets vers les ressources techniques, scientifiques, méthodologiques et organisationnelles identifiées au sein des DRCI et autres structures de recherche de ses établissements membres.

Les demandes sont à adresser par courriel à aap@girci-est.fr

Les candidats peuvent se rapprocher de structures de recherche supports avant toute soumission pour disposer de documents type conformes aux exigences de la loi impliquant la personne humaine, et conseils pour l'élaboration budgétaire des projets.

⁸ Une attestation signée du(es) co-financeur(s) obligatoire au projet complet, y compris les promoteurs

⁹ Le financement est destiné exclusivement aux centres et prestataires techniques de l'interrégion Est. Toute prestation technique, intellectuelle, ou scientifique **hors interrégion devra être justifiée**. Un cofinancement devra couvrir toutes les prestations et coûts extra interrégionaux ;

¹⁰ Les dépenses d'équipement biomédical doivent être engagées sous forme de location ou crédit bail

5- CALENDRIER DE L'APPEL A PROJETS

Certains coordinateurs administratifs/ promoteurs peuvent imposer des dates de retour antérieures à celles indiquées par le GIRCI EST.

Le porteur doit prendre contact avec sa structure de recherche supports avant toute soumission pour prendre connaissance du cadrage et documents de candidatures.

Seuls les coordinateurs administratifs/promoteur transmettront de façon groupée les lettres d'intention et les dossiers complets des candidats à la coordination du GIRCI Est sur l'adresse courriel (aap@girci-est.fr) ou via une plateforme sécurisée avant les échéances suivantes.

Dates limites de dépôt à la coordination du GIRCI Est :

Lettre d'intention	10 avril 2026 - 17 heures
Dossier complet	3 juillet 2026 - 14 heures



6. MODALITES DE CANDIDATURE

6.1 Points de vigilance

- Respecter les critères d'éligibilité et les objectifs de APPARA
- Rédiger Lettre d'intention et protocole en français
- Respecter le processus en deux étapes : lettre d'intention puis projet complet.
- Respecter les délais et calendriers imposés par les coordinateurs administratifs et par la coordination du GIRCI EST en charge de l'instruction

- Respecter la complétude et le formalisme du dossier : formats, documents exigés, délais de soumission, nombre de caractères autorisés
- Soumettre au GIRCI Est via aap@girci-est.fr ou par un téléversement sur un lien sécurisé adressé au coordinateur administratif/ promoteur par le GIRCI Est

Les éléments de candidature et une FAQ sont à consulter sur <https://girci-est.fr/appara-campagne-en-cours/> ou auprès des établissements promoteurs.

6.2 Dépôt d'une lettre d'intention (LI)

Etape 1 de présélection : dossiers de candidature adressées à la coordination du GIRCI Est par les coordinateurs administratifs/promoteurs de façon groupée, composés des pièces suivantes :

- ☐ liste des pièces de recevabilité des dossiers visée ;
 - ☐ lettre d'intention 2026
 - ☐ CV du porteur de projet
 - ☐ attestation de formation aux BPC selon ICH (E6)R3
 - ☐ engagement écrit du responsable de l'équipe, du service ou de la structure transversale/support
 - ☐ CV et attestation signée d'engagement du méthodologiste;
 - ☐ budget prévisionnel
 - ☐ 5 articles maximum (ou lien direct dans la LI) justifiant l'intérêt du projet référencés dans la LI ;
-
- ☐ tableau des lettres d'intention déposées, précisant :
 - les mots clés nécessaires à l'identification des experts
 - les experts ou établissements potentiels recusés pour les expertises

Si applicable :

- ☐ engagement conjoint du représentant légal de la structure de rattachement du candidat, salarié ou libéral, et de la structure sollicitée de son choix comme coordinateur et gestionnaire des fonds

Au moment de l'enregistrement et de la soumission chaque document doit être nommé selon les règles suivantes (sans accent et sans espace) :

<numéro de projet>_<Nom du porteur de projet>_<type document>_<APPARA 26>.pdf

(ex : B01_MARTIN_Lettre d'intention_APPARA 26.pdf)

6-3 Soumission du projet complet

Seule les lettres d'intention présélectionnées peuvent conduire au dépôt d'un projet complet, étape 2 pour sélection finale selon le calendrier propre à structure, qui transmettra au GIRCI Est les dossiers via une plateforme sécurisée selon le calendrier spécifié au paragraphe 5.

Si, après avoir soumis un résumé, le candidat souhaite retirer son projet et ne pas déposer le dossier complet, il doit en informer la structure support coordinateur du projet et le GIRCI par e-mail à aap@girci-est.fr.

La recevabilité administrative des dossiers complets sera évaluée dès réception par un comité ad hoc. **Tout dossier incomplet, non correctement renseigné, ne répondant pas aux critères d'éligibilité administrative ou adressé hors délai à la coordination du GIRCI Est sera déclaré irrecevable.** Il ne sera pas examiné par la Commission Scientifique Interrégionale.

Chaque dossier complet est composé comme suit :

- ☐ Liste des pièces dossier complet visée
- ☐ Dossier scientifique (protocole, liste des investigateurs/collaborateurs)
- ☐ Grille budgétaire dossier complet
- ☐ Attestation d'engagement du méthodologiste
- ☐ Planning prévisionnel de financement

- ☐ Et si applicable :
 - ☐ Lettre d'engagement signée du(es) co-financeur(s)
 - ☐ Lettre d'engagement des centres associés
 - ☐ Devis, pour tout achat de matériel

N.B. : les documents annexes tels que cahier d'observation, la lettre d'information au patient et le formulaire de consentement ne sont pas requis à ce stade.

Au moment de l'enregistrement et de la soumission chaque document doit être nommé selon les règles suivantes (sans accent et sans espace) :

<numéro de projet>_<Nom du porteur de projet>_<type document>_<APPARA 26>.pdf

7. EVALUATION ET SELECTION DES PROJETS

Le choix des projets financés est confié à la Commission Scientifique Interrégionale de Recherche Clinique (CSIRC) du GIRCI Est.

L'évaluation et la sélection des projets se fera en **trois étapes** :

- **Une phase de présélection** (obligatoire avant dépôt du dossier complet) :
 - Deux rapporteurs désignés par projet au sein du jury
 - Vigilance particulière pour l'évaluation croisée entre région/territoire/ville/structure afin de limiter les liens d'intérêts
 - Indépendance des rapporteurs vis à vis du projet/porteur exprimée dès leur sollicitation
- **Une phase d'expertise** des dossiers complets par 2 experts hors interrégion
- **Une phase de sélection finale** des projets complets en jury de la CSIRC.

Critères d'évaluation principaux

- Parcours du candidat et capacité à coordonner un projet ;
- Originalité, pertinence, caractère innovant
- Qualité scientifique et méthodologique du projet
- Qualité rédactionnelle et construction du projet (clarté des objectifs ; qualité de la méthodologie ; analyse statistique ; pertinence des technologies utilisées ...)

- Caractère structurant du projet et impact sur la dynamique de développement de la recherche au sein du service ;
- Faisabilité à court terme¹¹: capacité de recrutement ; organisation du projet et moyens mis en oeuvre ; crédibilité de l'échéancier ; pertinence des frais demandés ; aspects réglementaires et éthiques...
- Potentiel de valorisation scientifique rapide, et transférabilité à court terme des résultats de ces recherches à l'activité de soins

La liste des projets retenus au financement est communiquée aux coordinateurs administratifs/promoteurs destinataires également des expertises externes et synthèse des rapports du jury.

La sélection et les projets sélectionnés font l'objet d'une délibération d'attribution de subvention par l'assemblée générale du GCS GGEST

8. PROCEDURE DE SUIVI DES PROJETS

8.1 Suivi scientifique et financier

Le suivi des projets financés est assuré par la coordination du GIRCI Est, en collaboration avec les promoteurs, les coordinateurs administratifs gestionnaires des fonds, et les porteurs de projet.

Le versement de la subvention s'effectue en deux tranches, sous réserve de l'avancement du projet, du respect des échéances de réalisation et des règles établies. En cas de non-respect de ces conditions, le financement peut être annulé après une évaluation scientifique et financière.

- Tranche 1 : 50 % à l'obtention des autorisations réglementaires au plus tard 18 mois après approbation par l'Assemblée Générale du GCS et notification des résultats et sous réserve que l'investigateur principal et coordonnateur du projet soit le lauréat ayant obtenu le financement. Dans le cas contraire, un changement d'investigateur avant la mise en place du projet conduit à l'annulation du financement.
- Tranche 2 : 50% à la moitié des inclusions (avancée /données) au plus tard 36 mois après notification des résultats

Pour demeurer éligibles au financement, le porteur de projet retenu doit :

- 1- Inscrire le projet sur un registre d'études cliniques et tenir les données à jour:
<https://www.who.int/clinical-trials-registry-platform/network/primary-registries>

Pour information, plusieurs registres publics répondent aux standards internationaux (ICMJE/OMS) :

- le CTIS, obligatoire pour tous les essais médicamenteux depuis l'entrée en vigueur du règlement (UE) n° 536/2014 ;

¹¹ financement soumis à conditions de délais de réalisation

- pour les autres essais (non médicamenteux), le DRKS (German Clinical Trials Register), l'ANZCTR (Australian New Zealand Clinical Trials Registry) ou, le cas échéant, l'ISRCTN (International Standard Randomised Controlled Trial Number Register, payant), tous reconnus pour leur conformité aux standards internationaux et acceptés par les principales revues scientifiques (The Lancet, BMJ, NEJM, JAMA, etc.).
- 2- Créer son profil sur la plateforme [e-C@RES](#), plateforme de la recherche en soins pour se faire connaître et activer son réseau, partager ses projets, domaines de recherches ou expertises et identifier des collaborations potentielles, partager ou manifester le souhait de rejoindre un projet.

De plus, le financement du projet peut être maintenu en cas de modifications du protocole initialement financé, sous réserve que ce protocole modifié permette de répondre à la question initialement posée. Ces modifications doivent être justifiées au plan scientifique, ne doivent pas entraîner une diminution du niveau de preuve de la réponse obtenue par rapport à celui escompté initialement et peuvent, le cas échéant, entraîner une diminution du budget initial du projet.

Si le nombre d'inclusions, ou le nombre de centres participants sont revus à la baisse par rapport au prévisionnel, le budget total alloué pourra être révisé

8.2 Publications et communications

Les publications résultant des projets financés doivent obligatoirement et clairement identifier :

- Les affiliations des signataires de la publication qui comprennent la/les établissements de rattachement (établissement hospitalier, universitaire...)
- Le soutien financier du GIRCI Est dans les publications ainsi que dans tout type de communications institutionnelles ou externes.

“This study was supported by a grant from the French Eastern Interregional Group of Clinical Research and Innovation (GIRCI Est ; appel à projets « APPARA 2026»)

9- RESSOURCES

- *Références bibliographiques mobilisables par les candidats pour la rédaction de protocole complet*
 - Fortin, M. F., & Gagnon, J. (2016). *Fondements et étapes du processus de recherche* (3e éd.). Chenelière Education.
 - Polit, D., Beck, C. T., Loiselle, C. G., & Profetto-McGrath, J. (2007). *Méthodes de recherche en sciences infirmières*. Editions du Renouveau Pédagogique Inc.
 - Rothan-Tondeur, M. (2015). *Recherche infirmière et paramédicale : guide de rédaction d'un protocole de recherche*. Maloine
- *Outil de recherche bibliographique*
 - Pubmed : <https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/>
 - ScienceDirect : <https://www.sciencedirect.com>
 - Cochrane : <https://www.cochrane.org>

- CINHAL
- *Elaboration du plan expérimental*
 - *Recommandations relatives à cette présentation sur le site Equator (<http://www.equator-network.org/>).*
- *Qualification réglementaire des projets de recherche : questionnaire SMARTREG®, disponible sur le site Internet du GIRCI IDF*
- *Validation des connaissances et compétences en Bonnes Pratiques Cliniques (BPC) : accès libre et gratuit à la [plateforme Web de formation et d'évaluation des connaissances en BPC du GIRCI IDF](#), et du GIRCI Est.*

10 - CONTACTS

Pour tout renseignement :

Contact GIRCI Est : Nathalie PORTIER – aap@girci-est.fr - ☎ 03 80 29 50 08

Les documents relatifs à APPARA sont accessibles sur le site du GIRCI Est (<https://girci-est.fr/appara-campagne-en-cours/>) ou sur demande.

Une FAQ est mise à jour régulièrement en ligne tout au long de l'instruction !

Possibilité de recherche d'autres sources de financement par le Thesaurus : <https://girci-est.fr/thesaurus/>